

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2024/81 du 05 décembre 2024

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 37
Absents : 16
Votants : 37
-dont « pour » : 37
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Ponsampère, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, JN Jammet, P Cano, C Ladois, JF Doz, F Saphore, P Laprebende, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, C Salles, M Doneys, JP Magni, C Daujan, F Monserrat, L Soriano, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jové, F Gouzenne, I Pique (suppléante de C Verdier), A Fonvielle, J Bernichan, P Ducombs, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout

Absents excusés : R Sassoli, C Abadie, JM Castay, G Pujos, JM Le Mao, C Bonnassies

Absents non excusés : G Tanques, F Dupouey, P Baron, C Falceto, JC Verdier, JC Laborie, C Bousquet, H Tujague, P Saintagne, JF Abadie

Secrétaire de séance : A Bourdallé

Objet : Unités photovoltaïques en autoconsommation

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne est fortement engagée depuis 2015 dans un objectif de Territoire à Energie Positive, et s'est dotée d'une stratégie énergétique en adéquation avec les objectifs européens, nationaux et régionaux qui vise l'équilibre énergétique d'ici 2031.

Plusieurs actions en lien avec le programme d'action énergie/climat sont portées pour atteindre ces objectifs et notamment autour de la production photovoltaïque : cadastre solaire, société ERCA...

Concernant la gestion de son patrimoine, la Communauté de Communes œuvre pour maîtriser ses consommations énergétiques, via :

- la rénovation de ses bâtiments,
- la formation des agents et des utilisateurs aux gestes d'économie d'énergie et
- par le suivi des consommations en temps réel.

Dans ce cadre, quelques bâtiments ont émergé comme plus consommateur d'électricité.

A l'instar de la première unité photovoltaïque en autoconsommation installée sur l'école de St Michel, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a réalisé des études de production afin d'envisager l'installation d'unités de production photovoltaïque en autoconsommation sur ses bâtiments. Celles-ci ont montré la pertinence du projet.

Parmi les bâtiments étudiés, 3 sites sont d'ores et déjà techniquement prêts à recevoir une unité sur leur toiture, à savoir :

- l'EHTM à Montaut,
- l'école de Saint-Elix-Theux
- la cantine de Saint-Elix-Theux.

Un 4^{ème} site, le siège de la Communauté de Communes, doit bénéficier d'une étude de structure pour vérifier que la charpente puisse recevoir une unité.

Aussi, Madame la Présidente propose de déployer 3 unités en autoconsommation sur ces 3 bâtiments.

Elle précise que le Conseil Départemental du Gers, dans le cadre de ses aides financières aux collectivités, a défini ce type de projet comme prioritaire.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel nécessaire afin de solliciter l'ensemble de nos partenaires financeurs :

Dépenses HT		Recettes HT		
Unité Photovoltaïque EHTM	32 445,73 €	CD 32	11 781,45 €	20,00%
Unité Photovoltaïque St Elix Cantine	11 755,75 €	Autofinancement	47 125,78 €	80,00%
Unité Photovoltaïque St Elix Crèche	11 755,75 €			
Etude de structure de la toiture du siège CC AAG à Villecomtal	2 950,00 €			
Total	58 907,23 €	Total	58 907,23 €	100,00%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel d'investissement à hauteur de 58 907,23€ soit 70 688,68€ TTC,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame la Présidente pour solliciter le co-financement du Conseil Départemental du Gers et prendre toutes les dispositions utiles à cet effet,
- **DE MANDATER** Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à ce projet et notamment une sollicitation d'emprunt pour la part d'autofinancement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :
de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
Et de sa publication le

La Présidente ;
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 –
64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de
préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.